

RÉSOLUTION DE L'AMM SUR LES DROITS DES FEMMES AUX SOINS DE SANTÉ ET LA CORRÉLATION EXISTANTE AVEC LA PRÉVENTION DE L'INFECTION VIH TOUCHANT LA MÈRE ET L'ENFANT

Adoptée par la 53^e Assemblée Générale de l'AMM, Washington, Octobre 2002
et modifiée par la 64^e Assemblée Générale de l'AMM, Fortaleza, Brésil, Octobre 2013

PREAMBULE

Dans de nombreuses régions du monde, la prévalence de l'infection VIH ne cesse d'augmenter. L'un des Objectifs du millénaire pour le développement (MDG 6) cible spécifiquement la lutte contre VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies. L'objectif 2015 est de freiner l'infection VIH/SIDA et de commencer à inverser la propagation du VIH/SIDA. De plus, on espérait avoir réalisé en 2010 un accès universel au traitement du VIH/SIDA pour tous ceux le demandant. Une résolution des NU en décembre 2012 a déclaré que le monde devait établir des programmes d'Accès à la Santé Universel après 2015 lorsque les MDG seront terminés.

VIH/SIDA est une maladie touchant de manière disproportionnée les personnes dans leurs années de fertilité même si aujourd'hui il y a également de nombreuses personnes touchées plus âgées en raison de la meilleure prise en charge de la pathologie. De plus, ceux qui ont été infectés dans leur enfance vont bientôt atteindre la maturité pour leur reproduction.

Dans les pays développés, les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et les consommateurs de drogues par injection constituent un groupe à risques majeur pour le VIH. Toutefois, dans les pays en voie de développement les femmes courent des risques en raison de contacts hétérosexuels avec des partenaires infectés. En 2011 près de 58% des personnes vivant avec le VIH dans l'Afrique subsaharienne étaient des femmes, soit près de 13,6 millions de femmes atteintes du VIH et du SIDA pour 9,9 millions d'hommes (UNAIDS 'Global Fact Sheet 2012: World AIDS Day 2012).

Sans le VIH, la mortalité maternelle dans le monde serait 20% plus faible (Murray et al. Maternal mortality for 181 countries, 1980~2008: [a systematic analysis of progress towards Millennium Development Goal 5](#)).

L'infection VIH augmente par 22 le risque de cancer invasif du col de l'utérus, stade 2. Des preuves tendraient à montrer que la thérapie antirétrovirale diminue le risque. De ce fait, une prise en charge appropriée du VIH pourrait avoir un impact à long terme sur d'autres aspects de la santé des femmes.

L'AMM considère que l'accès aux soins, les stratégies à la fois thérapeutiques et préventives, sont des droits humains fondamentaux. Cela donne obligation aux instances

gouvernementales de faire en sorte que ces droits humains soient totalement respectés et préservés. Les inégalités entre les sexes doivent être combattues et éradiquées. Cela devrait toucher tous les aspects des soins de santé.

La promotion et la protection des droits de reproduction des femmes sont décisives pour réussir à combattre et éliminer la pandémie VIH/SIDA.

Il est reconnu que bon nombre des MDG portent sur le pouvoir d'action des femmes et la promotion de leur rôle dans la société et en particulier en matière de soins de santé. On sait que les MDG 5B notamment promeuvent un accès universel à la santé de reproduction y compris l'accès à la contraception, à la réduction du taux de natalité parmi les adolescentes, à la couverture des soins prénataux et à la prise en compte des besoins non satisfaits en matière de planning familial. De plus, les MDG 3 faisant la promotion de l'égalité des sexes et du pouvoir d'action des femmes ainsi que les MDG 1 et 2 joueront un rôle sur le statut des femmes et donc de leur accès aux soins et la promotion de la santé.

RECOMMANDATIONS

L'AMM demande à toutes les associations membres d'encourager leurs gouvernements à mener et à promouvoir les actions suivantes:

1. Développement des programmes de pouvoir d'action donné aux femmes de tous les âges afin que les femmes ne subissent pas de discrimination et bénéficient d'un accès universel et gratuit à l'éducation en matière de santé procréative et de formation en dynamique de vie. Il est ainsi recommandé de lancer et d'activer des campagnes dans les media, les réseaux sociaux et les programmes populaires à la radio et à la télévision afin d'éradiquer les mythes, la stigmatisation et les stéréotypes susceptibles de dégrader ou de déshumaniser les femmes. Cela doit inclure des campagnes contre la mutilation génitale et les mariages forcés d'adolescents et grossesses non désirées. De plus, la promotion d'une contraception disponible pour les femmes, selon leur choix, sans nécessairement avoir besoin de l'avis de leurs partenaires et l'existence de tests et de traitement pour le HIV sont essentielles pour la santé procréative. Il est important aussi de donner les moyens économiques aux populations contaminées pour la prévention, leur traitement et suivi médical.
2. Les femmes doivent avoir sans discrimination le même accès que les hommes à l'éducation, à l'emploi, à l'indépendance économique, à l'information sur les soins et les services de santé.
3. La législation, les politiques et les pratiques facilitant la reconnaissance et le respect total des droits humains et la liberté fondamentale des femmes devraient être mises en place ou révisées là où nécessaire. Il est essentiel que les femmes puissent agir pour ce qui concerne leurs enfants, leur situation financière et leur avenir.
4. Tous les gouvernements devraient établir des programmes assurant un traitement prophylactique sous la forme d'antirétroviraux aux femmes qui ont été violées ou abusées sexuellement. Un accès universel et gratuit à la thérapie antirétrovirale doit être assuré à toutes les femmes infectées par le VIH.
5. Les femmes séropositives qui sont enceintes devraient bénéficier de conseils et d'un accès à la prophylaxie ou au traitement antirétroviral afin que le VIH ne soit pas transmis de la mère à l'enfant.